

Mars 2013

Mot de la rédactrice

Chers membres,

Je vous invite à lire le numéro du *Juriscribe* de mars 2013, riche de plusieurs collaborations touchant à divers sujets d'actualité juridique : jugement dans l'affaire Eric c. Lola, interpellantes nouvelles du monde juridique et harmonisation du droit fédéral et du droit civil du Québec.

Je vous propose aussi quelques mises à jour en matière de perfectionnement, de parution, de conférences et d'ateliers, sans oublier l'assemblée générale qui se tiendra le 10 mai 2013 à Montréal.

Je profite de cette page pour transmettre à Yannick Pourbaix et sa famille les vœux de bonheur de l'ACJT pour la venue d'un nouvel enfant dans leur famille.

Aline Manson
Rédactrice du *Juriscribe*

Dans ce numéro

- Nouvelles de l'ACJT
- Nouvelles des membres
- The « word » of the year
- L'Actualité juridique
- Federal law-civil law harmonization
- Perfectionnement
- Parution
- Colloque et Forum



Nouvelles de l'ACJT

Le traditionnel **repas des Fêtes dans l'Outaouais** a eu lieu le jeudi 13 décembre dans un restaurant italien du marché By, à Ottawa. Malgré une assistance moins nombreuse, cette année, le monde des juristes langagiers a tout de même été représenté dans toute sa diversité, puisqu'il y avait autour de la table des jurilinguistes du monde judiciaire (Cour suprême), du monde universitaire (CTDJ), de services ministériels de rédaction législative (Justice Canada), ainsi qu'un chef d'entreprise (PSL Traduction juridique) et un juriste traducteur travaillant en entreprise privée.

Cocktail de fin d'année à Montréal

Par M^e Luc Bourbonnais, avocat-réviseur, Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Le 28 novembre dernier a eu lieu le traditionnel cocktail de Noël de l'ACJT. Cette année, c'est au Pois Penché, un chaleureux restaurant aux allures de brasserie française des années '40, que l'ACJT accueillait ses membres.

Même si une petite neige glissante inaugurerait la saison hivernale ce soir-là, plus d'une trentaine de convives ont répondu à l'appel. L'atmosphère était indéniablement festive. Nos membres ont eu l'occasion de partager les dernières nouvelles et de s'échanger leurs premiers vœux des Fêtes, tout en dégustant de bons vins et de surprenantes (et succulentes) bouchées. Il semble que l'évènement et l'endroit aient été bien appréciés par les participants - l'expérience serait donc à renouveler.

Une date à mettre à votre agenda

L'assemblée annuelle de l'ACJT se tiendra, le vendredi 10 mai, dans les bureaux de Fasken Martineau à Montréal.

Cette date importante vous sera rappelée dans une convocation officielle au moins trois semaines à l'avance, en application du règlement intérieur de l'association. Comme pour l'an passé, le conseil d'administration a choisi de tenir l'assemblée un vendredi afin de permettre aux membres de l'extérieur de Montréal d'y participer plus facilement. La participation des membres en grand nombre est importante et le conseil tient à souligner qu'il a toujours besoin de sang neuf.

Nouvelles des membres


Hervé Le Pierrès, juriste traducteur, est entré au service du cabinet McMillan en qualité de **chef des Services linguistiques**, le 19 novembre 2012.

A.C.J.T.



C.A.L.T.

www.acjt.ca



The “word” of the year is marriage equality-A brief look at family law terminology under common law and the civil code

By Barbara McClintock, C. Tr.

We are hearing a lot about “marriage equality” in the news from the U.S. and the U.K. these days. According to *Johnson*, the language blog of the prestigious British publication, *The Economist*, it would be a good choice for the 2012 word of the year.¹

Recognition of same-sex marriage, also known as gay marriage, is sometimes referred to as “marriage equality.” Quebec is certainly a leader in this area with its amendment to the Civil Code of Quebec (CCQ) adopted in 2002 that recognizes a *civil union* for both opposite-sex and same-sex partners (the *Act instituting civil unions and establishing new rules of filiation*). The civil union regime affords some protection for unmarried couples. However, civil unions are not very popular and most unmarried couples in Quebec are in *de facto* relationships (*union libre* or *union de fait*).

Common-law spouses (*conjoints de fait*) under common law

The English-speaking world is struggling to find appropriate terminology to describe evolving family situations. *Spouse* is not really appropriate in English because it means the person is married unless you say *common-law spouse*, which is rather long-winded. Bryan Garner notes that *common-law marriage* has different meanings in the U.S., Scotland and England (*Garner’s Dictionary of Legal Usage*, third edition, p. 180).

Some people dislike the word *partner* to describe their common-law spouse (*de facto* in Quebec, *common-law spouse* in the rest of Canada), because they say it is too “official sounding.” I personally think that *partner* is better than some of the other options, e.g.:

Too young: boyfriend or girlfriend;

Too unromantic: common-law spouse, significant other; companion;

Too old fashioned: paramour; better half, helpmate or mate;

Too explicit: lover;

Too complicated: person of opposite sex sharing living quarters (POSSLQ).

Quebec’s *de facto* spouses (*conjoints de fait*) and support (*pension alimentaire*)

When writing about the 12-year court battle of *Eric v. Lola*, the *Montreal Gazette* newspaper incorrectly referred to the rejection of “alimony for common-law spouses in Quebec” instead of “support for *de facto* spouses” (*Alimony law decision draws criticism, The Gazette*, p. A4, January 26, 2013).

The issue before the Supreme Court of Canada was whether, by excluding *de facto* spouses, the obligation of support in article 585 CCQ contravened

¹ “Word of the year And the winner is”


<http://www.economist.com/blogs/johnson/2013/01/word-year>

A.C.J.T.



C.A.L.T.

www.acjt.ca



section 15 of the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*, which guarantees equality rights. The Quebec government's appeal was based on the couple's freedom of choice to marry or not. Unlike common law, regardless of how long cohabitation lasts, the *CCQ* does not provide for spousal support, the division of property (*family patrimony*), or the protection of the family residence for *de facto* spouses. As a result, a wealthier partner who is the sole owner of the couple's home can sell it and leave the other *de facto* spouse in dire straits if the relationship breaks down. Unfortunately, as we have seen above, the terminology is confusing in English, which leads some people to think they have rights when they do not.

The consequences of *Eric v. Lola*

On January 25, the Supreme Court rendered its decision in favour of Eric. Whether you agree with the decision in *Eric v. Lola* or not, this case illustrates the impact of law on our lives, especially since approximately 1.2 million Quebecers are *de facto* spouses.

As the province's *jus commune*, the *CCQ* must meet changing social needs. The Supreme Court decision appears to mark the limit between what the courts can decide and what politicians must do. As a result, some people are calling for the Quebec government to undertake a review of the province's family legislation.

Better access to justice through the translation of landmark court decisions

By Barbara McClintock, C. Tr.

As discussed by Julius Melnitzer in a *National Post* article on July 18, 2012,² few Quebec court decisions are translated. Consequently, English-speaking lawyers may sometimes be unaware of the existence of useful Quebec case law. Moreover, Melnitzer writes that the only province that requires publication of judgments in both official languages is New Brunswick, but not in every case.

A solution may be at hand. In a press release on its website dated January 9, 2013,³ CanLII announced that it has signed an agreement with a Montreal agency, BG Communications International Inc., to translate case law. The CanLII website provides free access to legal information, including court judgments, tribunal decisions, statutes and regulations from all Canadian jurisdictions. Linda Gauthier, who is the Chief Operating Officer of BG Communications and an OTTIAQ member, kindly agreed to answer a few questions about the new agreement.

Juriscribe: Which judgments will be selected for translation?

LG: CanLII will determine which judgments will be translated in consultation with leading legal organizations across the country.

² <http://business.financialpost.com/2012/07/17/court-decisions-may-be-lost-in-translation/>


³ <http://www.canlii.org/en/blog/index.php?archives/80-Improving-access-to-the-law-Montreal-Translation-Agency-enters-into-to-new-partnership-with-CanLII.html>

A.C.J.T.



C.A.L.T.

www.acjt.ca



Juriscribe: What is your timeframe?

LG: As it is a long-term project, my business partner and I plan to start off slowly. At present, there are 10 in the queue but that will increase steadily. However, BG will decide how fast they will be released. Of course, with 2,000 decisions posted on the CanLII site each year, it is not possible to translate them all.

Juriscribe: What will the language combinations be?

LG: The translations are from English to French for the moment, but I would definitely not refuse requests from French to English.

L'actualité juridique

Par Pierre St-Laurent, juriste-traducteur, PSL Legal Translation Inc./PSL Traduction juridique Inc.

Entre deux fonds de couverture, qui croire?

Bill Ackman, de Pershing Square Capital Management, qui s'est fait connaître au Canada pour le rôle qu'il a joué dans le remaniement du conseil de CP, et Danile Loeb, de Third Point, ont des positions totalement opposées concernant le fabricant de suppléments nutritifs Herbalife. Ackman accuse Herbalife de faire de la vente pyramidale, soutenant que ses distributeurs gagnent plus en recrutant d'autres distributeurs qu'en vendant le produit, tandis que Loeb déclare avoir minutieusement examiné la question et avoir conclu que cette accusation est sans fondement. La SEC a ouvert une enquête. Il faut savoir que Pershing Square a vendu à découvert pour un milliard de dollars d'actions de Herbalife tandis que Third Point est propriétaire de 8,9 millions d'actions de Herbalife.

Poursuivre son sauveur

En 2008, le gouvernement américain a injecté 182 milliards de dollars dans AIG pour la rescaper. L'ancien chef de la direction de AIG, actionnaire important de Starr International Inc. qui détenait 12 % des actions de AIG avant la quasi-faillite de cette dernière et l'intervention gouvernementale, poursuit maintenant le gouvernement américain au motif que les conditions rattachées aux fonds de sauvetage, dont un taux de 14,5 % sur un prêt, étaient préjudiciables aux actionnaires existants. Le conseil d'administration d'AIG a examiné la possibilité que AIG se joigne à cette poursuite mais a rejeté cette idée. Une chose est certaine : sans l'intervention gouvernementale américaine, la valeur des actions serait devenue nulle.

Les multinationales du droit


En 2010, Norton Rose a annoncé sa fusion avec Ogilvy Renault. En 2011, elle a aussi absorbé MacLeod Dixon, de Calgary. Et à la fin de 2012, elle a annoncé sa fusion avec Fulbright & Jaworski, de Houston, qui compte 800 avocats dans 11 bureaux aux États-Unis. Le cabinet, qui s'appellera Norton Rose Fulbright, comptera 3 800 avocats répartis dans 55 bureaux dans le monde. Pour sa part, Fraser Milner Casgrain fusionnera avec SNR Denton, de Washington, et Salans,

A.C.J.T.



C.A.L.T.

www.acjt.ca



de Londres. Le nouveau cabinet, qui s'appellera formellement Salans FMC SNR Denton et informellement Dentons, comptera plus de 2 500 avocats et membres du personnel juridique répartis entre 79 bureaux dans 52 pays. On parle aussi de DLA Piper, le plus important cabinet du monde avec 4 200 avocats répartis entre 78 bureaux dans 32 pays. En 2011, DLA Piper a annoncé être en pourparlers avec quelques cabinets canadiens, mais aucune opération n'a été annoncée jusqu'à présent. Histoire à suivre.

On n'arrête pas le progrès

On connaît déjà les modes alternatifs de règlement des différends, comme la médiation. Voici maintenant que la Colombie-Britannique et des entreprises privées font la promotion du règlement des différends en ligne, notamment dans les domaines du droit de la famille et de la protection du consommateur. Les entités (comme la société de Vancouver Smart Settle) utilisent des méthodes différentes, mais, essentiellement, les parties s'inscrivent en ligne, exposent leur différend et concluent un règlement, avec ou sans l'intervention d'un tiers, mais avec l'aide de programmes, le tout pour des frais qu'on dit modestes.

La titrisation est de retour

On croirait qu'après la débâche des titres adossés à des créances hypothécaires, aucun investisseur ne s'approcherait des titres titrisés. Or, la qualité de tels titres dépend de la qualité du sous-jacent. Dans le cas des TCH, l'effondrement a été causé par les trop nombreux prêts hypothécaires douteux. Les titres garantis par des prêts (collateralized loan obligations – CLO) de sociétés sont de plus en plus populaires. Les sous-jacents de ces titres sont généralement des titres de créance à rendement élevé de sociétés qui, apparemment, ont un taux de défaut faible. Mais, comme on le sait en matière de placement, qui dit titres à rendement élevé dit titres à risque élevé.

What is the Rationale for Federal Law–Civil Law Harmonization?

By Barbara McClintock, C. Tr.

An interesting paper by Élise Hurtubise-Loranger, Dara Lithwick and Julia Nicol, entitled “Bill S-3: Federal Law–Civil Law Harmonization, No. 3, Publication No. 41-1-S3-E,” dated October 13, 2011, provides a very clear summary of the theory of harmonization.⁴

The Department of Justice began harmonizing federal law with the revised Civil Code of Quebec (CCQ) in 1994, especially federal law with regard to “property and civil rights within the province.” This third bill, S-3, amended 12 Acts and various problematic terms. In most of the legislation covered by the bill, only the common law terms appeared. For example, an *immovable* is the civil law equivalent of *real property* in common law. The French translation is *immeuble*

4


http://www.parl.gc.ca/About/Parliament/LegislativeSummaries/bills_ls.asp?ls=s3&Parl=41&Ses=1&source=library_prb&Language=E

A.C.J.T.



C.A.L.T.

www.acjt.ca



for both common law and civil law. To address this issue, the Quebec term, which in this case is *immovables*, is added to the English version of federal laws to acknowledge the Quebec term.

In the English version of subsection 41(1) of the *Canada Business Corporations Act*, the CCQ term *mandatary* is added as follows, “An authenticating trustee, registrar, transfer agent or other agent or mandatary of an issuer . . .” The French version is *mandataire* for both federal law and civil law. Bill S-3’s solution is to add the term *mandatary* after *agent* in order to reflect both legal systems.

Another term examined by Bill S-3 is *mortgagee* versus *hypothecary creditor* and *crédeur hypothécaire*. Here again, the CCQ expression *hypothecary creditor* has been added to the English text and no amendment is necessary to the French version because the same term is used in both legal systems. Of course, *mortgage* is a common law concept and the closest equivalent in the CCQ is called a *hypothec* in English. Bank advertising in Quebec may refer to mortgages, but the actual deed that you sign is called a *hypothec*, as you can see on the Royal Bank’s website, e.g. Deed of Residential Hypothecary Loan.

Les opinions exprimées sous ces rubriques ne sont pas celles de l'ACJT. Les renseignements qui y sont présentés sont fournis par la personne ou l'organisme auteur de l'article ou en faisant l'objet.

Vous aimez écrire et vous connaissez votre milieu professionnel, alors lisez la suite...

Betty B. Cohen, trad. a. PwC | Associée, Services linguistiques, responsable du magazine *Circuit* de l'OTTIAQ vous invite à participer au dossier sur la traduction juridique. « Nous souhaitons commencer le dossier par un article qui donnerait une vue d'ensemble des spécificités du marché de la traduction juridique (type de documents, demande, offre, etc.) et des enjeux auxquels il est confronté. La date de tombée serait le 15 avril 2013 et la longueur d'environ 1 200 mots.

A.C.J.T.



C.A.L.T.

www.acjt.ca



Perfectionnement

Magistrad

Traduire pour l'écran I - Narration, surimpression de voix, sous-titrage, nouvelle séance à Montréal, le 24 mai

Initiation à la traduction juridique et parajuridique, les samedis 4 mai et 18 mai 2013, Montréal, 8 h 30 à 16 h 30

<http://www.magistrad.com>

Ateliers de droit civil du Centre Crépeau : « Les apparences en droit civil ».

Depuis plus de dix ans, les Ateliers ont été une occasion de partager et diffuser de nouvelles idées sur le droit privé fondamental en droit civil. La troisième conférence du cycle a été donnée par Daniel Jutras, Université McGill, le vendredi 18 janvier dernier.

<http://www.mcgill.ca/centre-crepeau/fr/activities/civillawworkshops#jutras>

Sabine Thuilleaux, avocate-révisseure et traductrice, Société en commandite Gestion Heenan Blaikie, nous signale que **Pierre Langlois**, spécialiste du droit minier et associé au cabinet d'avocats Heenan Blaikie, qui a offert la conférence sur les fondements du droit minier au mois d'octobre dernier, donnera un cours de maîtrise en droit minier (DRT 6965 D).

Faculté de droit de l'Université de Montréal, semestre d'hiver 2013, dans le cadre du programme de maîtrise en droit des affaires. Il s'agit d'un cours de 45 heures, réparti en 15 séances de 3 heures, tous les jeudis soir, de 19h00 à 22h00, à la salle B-3210 du Pavillon 3200 Jean-Brillant de l'Université de Montréal, du 10 janvier au 18 avril 2013.

Ce cours est ouvert aux auditeurs et auditrices libres. L'inscription doit se faire auprès de Mme Claudia Escobar par courriel claudia.escobar@umontreal.ca. Il est peut-être encore possible de s'inscrire.

OTTIAQ : nouveau site : <http://ottiaq.org>

Cours de révision avancée offert par l'Association canadienne des réviseurs, Section Québec-Atlantique

http://ottiaq.org/wp-content/uploads/2013/02/ACR_revision_avancee.pdf

Parutions

Par Claire Vallée, LL.B., jurilinguiste, Cour suprême du Canada

Jurilinguistique comparée – Langage du droit, latin et langues modernes

Heikki E. S. Mattila, Jean-Claude Gémard, ISBN 978-2-89635-724-6, 680 pages, 99,95 \$, Éditions Yvon Blais

Un ouvrage certainement érudite, fruit de la collaboration de deux sommités, l'une bien connue ici, M. Gémard, l'autre mieux connue en Europe et dans son pays, la Finlande. M. Mattila faisait partie du comité organisateur du colloque Langue et droit qui a eu lieu en 2001, à Levi, en Laponie finlandaise.

A.C.J.T.



C.A.L.T.

www.acjt.ca



Colloque et Forum

Par Barbara McClintock, trad. a. / C. Tr. et Aline Manson

Eighth Conference on Legal Translation, Court Interpreting and Comparative Legilinguistics (Legal Linguistics):

<http://www.lingualegis.amu.edu.pl/?lang=en>

The Institute of Linguistics at Adam Mickiewicz University will hold an international conference devoted to language and the law. The aim is to provide a forum for discussion in those scientific fields where linguistic and legal interests converge, and to facilitate integration between linguists, computer scientists and lawyers from all around the world. The conference will be held over 3 days, from **28th to 30th of June 2013 in Poznan, Poland**. The Institute invites papers on the following topics: forensic linguistics in general and legal translation and court interpreting.

Forums sur la traduction à Toronto (18 février) et **Montréal (6 mars 2013)** organisés par l'**Association de l'industrie de la langue (AILIA)** dans les bureaux de l'OTTIAQ, à Montréal.

Pour vous inscrire gratuitement : <http://www.ailia.ca/information>

Date de l'assemblée générale

Vendredi 10 mai 2013

dans les bureaux de Fasken Martineau, à Montréal

A.C.J.T.



C.A.L.T.

www.acjt.ca

Prochaine date de tombée

30 juin 2013

Adresse d'envoi des articles :

aline_manson@yahoo.ca